



BUREAU SYNDICAL

Mardi 11 octobre 2022

Procès-verbal

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le mardi 11 octobre 2022, à 18h00, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 5 octobre 2022. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
M. François DUMON	1 ^{er} Vice-Président,
Mme Irène FÉLIX	3 ^e Vice-Présidente,
M. Fabrice CHABANCE	6 ^e Vice-Président,
M. Jacques PESKINE	7 ^e Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 ^e Vice-Président,
Mme Jill GAUCHER	2 ^e Membres du Bureau,
M. Fabrice CHOLLET	3 ^e Membre du Bureau,
M. Philippe FOURNIÉ	13 ^e Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (à titre consultatif),
M. Patrick BARNIER	1 ^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Cher (à titre consultatif).

Étaient excusés :

M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE	2 ^e Vice-Président,
M. Bernard BAUCHER	4 ^e Vice-Président,
Mme Sophie GOGUÉ	5 ^e Vice-Présidente,
M. Yann GALUT	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Hugo LEFELLE	4 ^e Membre du Bureau,
M. Richard BOUDET	5 ^e Membre du Bureau,
Mme Monique LEPRAT	6 ^e Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 ^e Membre du Bureau,
M. Pierre GROSJEAN	7 ^e Membre du Bureau.

Administration :

M. Julien FONTAINHAS	Directeur,
Mme Céline DECOURTIAT	Responsable du pôle contractualisation,
M. Antoine MARTY	Responsable du pôle planification,
Mme Élodie BILLAUD	Chargée de mission Contrat Local de Santé,
M. Anthony AFFOUARD	Chargé de mission LEADER,
Mme Florence PERRIN	Chargée d'instances.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Fabrice CHABANCE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 7 septembre 2022

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 7 septembre 2022.

Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1. Avis sur le PLUi de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

Rapporteur : M. Franck BRETEAU

La séance est suspendue

Un diaporama est projeté et présenté par les services

Les services présentent l'analyse du PLUi de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Il est précisé que l'avis porte, d'une part, sur la compatibilité du projet de PLUi avec le SCoT de 2013 pour ce qui concerne la seule partie du territoire communautaire concernée (20 communes) et, d'autre part, sur les demandes de dérogation à l'urbanisation limitée des communes hors SCoT de 2013, en tant qu'établissement public porteur de SCoT en charge de l'élaboration du SCoT Avord-Bourges-Vierzon sur le périmètre du PETR Centre-Cher.

Les points d'attention sont soumis aux Membres du Bureau Syndical et un échange s'engage. Les services rappellent la différence entre un avis avec réserves et un avis avec recommandations.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi des Terres du Haut Berry pour la partie concernée par le SCoT de l'agglomération berruyère approuvé en 2013,

- en émettant des recommandations sur :

1. Le volume foncier projeté pour le développement économique, qui présente un rythme supérieur à ce que prévoit le SCoT de 2013 et en augmentation par rapport à la période de référence,
2. La répartition spatiale des surfaces projetées pour le résidentiel au regard de l'objectif de renforcement de l'armature territoriale, compte tenu de l'importance des zones ouvertes à l'urbanisation dans certaines communes, notamment le pôle de proximité de Fussy, et dans une moindre mesure les communes rurales de Moulins sur Yèvre, Brécy et Vignoux sous les Aix),
3. Une meilleure optimisation des capacités d'accueil des secteurs à urbaniser, avec une revalorisation des densités de logements en particulier dans les secteurs des pôles d'équilibre et de proximité qui présentent les densités les plus faibles,
4. Le besoin d'anticipation collective des objectifs de modération qui découleront de la déclinaison de la loi Climat & Résilience pour la période 2021-2031 et l'enjeu d'une objectivation des objectifs de modération de la consommation d'espaces,
5. La suppression des quelques extensions de hameaux, interdites par le SCoT dans les pôles de proximité et les communes rurales,
6. L'opportunité d'élaborer des OAP supplémentaires sur les secteurs de densification les plus conséquents.

- d'émettre un avis favorable sur les secteurs concernés par les demandes de dérogation à l'urbanisation limitée en l'absence de SCoT mais relayer des interrogations sur l'importance de la zone de Neuvy deux clochers.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Départ de Monsieur BRETEAU (le quorum n'est plus atteint mais il n'y a plus de points délibératifs à l'ordre du jour)

2. Réforme du CEREMA : opportunité d'adhésion

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Les services présentent un diaporama ayant pour objet de rappeler ce qu'est le CEREMA, l'évolution de sa gouvernance et les avantages et coûts d'une adhésion.

Un échange s'engage entre les Membres du Bureau.

Monsieur DUMON souligne que les EPCI sont également sollicités pour adhérer et qu'il conviendrait de se mettre d'accord sur le niveau d'adhésion.

Les services précisent que l'adhésion du PETR ne permet pas à ses EPCI adhérents de bénéficier de l'expertise du CEREMA, notamment de la quasi-régie. En revanche, l'adhésion des EPCI pourrait potentiellement faire bénéficier le PETR de cette quasi-régie, sous réserve de confirmation. Ils expliquent que cette dernière hypothèse est plus coûteuse car chaque EPCI paye son adhésion.

Les Membres du Bureau ont pris acte de cette communication et sont d'accord sur la sollicitation des différents EPCI sur leur volonté d'adhésion.

3. Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale : actualités / relance de la démarche

Rapporteur : M. Fabrice CHABANCE

Un diaporama est projeté et a pour objet de présenter le contexte, la relance de la mission et deux actions envisagées. Les deux actions sur lesquelles s'appuie la relance de la mission sont l'organisation des 30 minutes pour l'emploi et l'organisation de la soirée des métiers à Vierzon.

Monsieur CHABANCE et les services présentent le diaporama.

Les services font part du questionnaire sur un éventuel déploiement de la soirée des métiers sur 2 nouveaux territoires. En effet les collèges d'Avord et d'Henrichemont sont situés à plus de 25km de Bourges et à plus de 40km de Vierzon, ces territoires ne sont donc pas couverts.

Monsieur FOURNIÉ s'interroge sur la possibilité d'organiser ces événements avec des territoires limitrophes comme celui du Collège de Nérondes.

Les services précisent qu'un partenariat est possible. Il a notamment été évoqué par le développeur économique de la Communauté de Communes de la Septaine un partenariat avec la Communauté de Communes du Dunois, en cas d'évènement organisé à Avord. La piste sera creusée.

Monsieur BARNIER met en évidence la problématique du transport qu'il faudra organiser.

Les Membres du Bureau ont pris acte de la communication de ces éléments et valident ces deux projets. L'hypothèse d'une soirée des métiers sur 2 nouveaux territoires reste à étudier plus en détails.

QUESTIONS DIVERSES :

Vers une nouvelle politique contractuelle

Monsieur le Président fait part de la participation de Monsieur DUMON, des services et de lui-même à une rencontre avec Monsieur ROULLET le 10 octobre dernier sur la refonte de la politique territoriale régionale. Il indique que la nouvelle politique régionale qui va se mettre en place à partir de 2023 a été présentée.

Monsieur DUMON expose que l'enveloppe globale et l'enveloppe par territoire reste la même. Il trouve intéressant l'idée de s'appuyer sur des projets structurants au sein des territoires.

Les services complètent en présentant un diaporama. Il est notamment précisé que :

- l'engagement régional est maintenu d'un point de vue financier,
- le lien et la complémentarité PETR/EPCI sont réaffirmés.

La grande nouveauté réside dans un mécanisme de double contractualisation avec un contrat d'objectif à l'échelle du PETR, d'une durée de 6 ans, qui sera décliné dans les EPCI par des contrats d'aménagement de 3 ans.

Monsieur FOURNIÉ souligne que l'élu régional référent devra être convié à toutes les réunions de Bureau au PETR et dans les EPCI. Il précise qu'il s'agit d'un renforcement de la présence régionale et de la discussion de l'opérationnalité de la contractualisation. Il explique aussi que les agents de développement sont sous l'autorité hiérarchique du PETR mais seront régulièrement réunis par le Directeur de l'Espace Région Centre pour une coordination du travail effectué. Il souligne que le fond sud demeurera également. Il met en évidence la nécessité pour tous les EPCI, au niveau de la déclinaison opérationnelle, d'être dans une dynamique de portage de projets.

Monsieur DUMON salue cette volonté de visibilité de la région et le système de conventions d'engagement. Il pense que c'est une bonne formule qui va inciter certains à changer leur manière de consommer les fonds.

Monsieur le Président partage cet avis, d'autant plus que ce qui ne sera pas consommé par un territoire ne pourra pas être dirigé vers un autre.

Monsieur CHOLLET déplore le manque de réponse coordonnée des partenaires.

Monsieur DUMON rejoint cet avis en soulignant que l'annualité budgétaire de l'Etat pose des difficultés.

Monsieur FOURNIÉ pense qu'un des enjeux sera l'accompagnement des EPCI.

Les services précisent que cette nouvelle répartition entre EPCI et PETR va fluidifier le fonctionnement de ce dernier qui se concentrera sur les projets structurants.

Les Membres du Bureau ont pris acte de la communication de ces informations.

Organisation des services : lancement d'une réflexion sur le temps de travail et le télétravail

Les services rappellent le contexte de création du PETR et expliquent que l'enjeu est désormais de concilier la souplesse existante sur l'organisation individuelle tout en retrouvant des temps de vie collective plus importants. Trois sujets ont donc été abordés : le temps de travail, le télétravail et les autorisations spéciale d'absence. Ils indiquent que le travail a été mené en concertation avec des agents représentant chaque pôle et qu'il s'est bien déroulé. Ils terminent en précisant que des propositions seront faites en vue d'un passage au Comité Syndical du 29 novembre prochain.

Monsieur le Président confirme que le travail sur ces sujets se déroule bien car il n'est pas question de durcir les choses mais plutôt de les écrire et les compléter.

Ville à Joie : retours sur les premières dates

Les services indiquent que les retours sont positifs, l'organisation bien calée et la participation globalement bonne. Ils soulignent que les deux premières dates ont été difficiles surtout la première à Allogny en raison de fortes pluies. Ils précisent que sur les 7 dates réalisées, il convient de noter la présence de plus de 30 stands-acteurs présents avec plus de 50 participants par date, la variété des acteurs, la satisfaction des mairies et une ambiance conviviale et festive saluée par les participants.

Il est précisé qu'une évaluation plus détaillée sera présentée à la fin de la période.

Conseil de Développement

Monsieur le Président indique qu'une rencontre a eu lieu avec une partie des Membres du Bureau du Conseil de Développement. Il explique que l'objectif est d'étoffer la composition de ce Conseil et qu'en attendant ils acceptent de travailler sans Président. Cette situation étant amené à être la plus brève possible.

Forum PAT :

Les services font état d'une soixantaine de participants sur l'après-midi avec des gens de différents horizons et notamment des citoyens. Au vu des pré-inscriptions, une participation plus forte des citoyens semblait possible mais le bilan reste très positif, avec une bonne participation et une satisfaction des présents. Ils terminent en soulignant l'importance du travail fourni par les participants qui va être analysé et présenté en COPIL.

Journée Biodiversité :

Les services indiquent que cette journée s'est plutôt bien déroulée avec une soixantaine de participants.

Monsieur PESKINE complète en expliquant que la partie réservée aux professionnels s'est bien passée avec 4 interventions très intéressantes et animées. Il indique que les visites de l'après-midi se sont bien déroulées et reconnaît une petite déception sur la participation au ciné-débat avec une petite quarantaine de personnes dans la salle. Il termine en saluant la première page du Berry Républicain de dimanche dernier consacrée à la chargée de missions biodiversité.

Monsieur le Président termine la séance en soulignant l'importance du travail fourni par les agents depuis le début du mois de septembre avec l'organisation de tous ces événements.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance

Fabrice CHABANCE



Le Président,

Alain MAZÉ